



38

Conseil des droits de l'homme

25^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Tadjikistan

Genève, le 6 mai 2016
Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Tadjikistan et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse félicite le Tadjikistan pour son engagement inclusif dans le processus de l'Examen Périodique Universel, même si certaines recommandations acceptées lors du premier cycle n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous souhaiterions concentrer notre intervention sur les points suivants :

Nous reconnaissons les efforts entrepris par le Tadjikistan en matière de prévention de la torture, mais cette dernière demeure une pratique encore trop répandue dans le pays. **La Suisse recommande au Tadjikistan de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de mettre en place un mécanisme de prévention national fort et indépendant.**

La Suisse estime qu'une société civile vivante est une condition essentielle au développement social et économique durable d'un pays et de sa population. **La Suisse recommande au Tadjikistan de garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association conformément à ses obligations internationales et de ne pas porter entrave aux organisations de la société civile et à leurs activités par des règles excessives et aux formulations ambiguës.**

La Suisse félicite le Tadjikistan pour l'adoption de la Loi sur la prévention de la violence domestique et du programme de mise en œuvre y relatif. **La Suisse recommande au Tadjikistan d'insérer un article spécifique sur la violence domestique dans le cadre de la réforme du code pénal à venir.**

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve